

Image not found or type unknown



Obligation alimentaire pour une maison de retraite privée

Par **Edelweiss**, le **28/03/2010** à **09:16**

Bonjour, rn rn Ma mère vient d'être placée dans une maison de retraite privée, ses maigres économies ne lui permettront de payer que quelques mois. rn Sa retraite est d'environ 1000 Euros et l'EPAD coûte 1700 Euros/mois à sa charge. rn Nous sommes 3 enfants solvables, peut-on refuser de payer la différence si elle reste dans cet établissement privé ? rn Peut-on exiger qu'on lui trouve une place dans un Etablissement pour Personnes Agées public. rn Les délais d'attente sont très longs pour les établissements publics. rn Quelle est l'attitude à adopter ? rn Merci pour vos réponses. rn Cordialement